



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE DES
PARTICIPATIONS
DE L'ÉTAT

**SORAME
CEIR**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**L'Agence des participations de l'État et
SORAME-CEIR reconduisent pour six
mois leur pacte d'actionnaires au capital
d'ERAMET**

Paris, le 01/12/2020

Le pacte d'actionnaires d'ERAMET conclu entre le sous-concert SORAME-CEIR et FSI Equation¹ a fait l'objet d'un avenant signé le 30 novembre 2020 par les membres du concert.

Cet avenant prévoit que le pacte d'actionnaires sera désormais prorogé par tacite reconduction par périodes de six mois (contre un an jusqu'ici), à défaut de sa dénonciation notifiée par l'une des parties à l'autre un mois au moins avant l'expiration de la période en cours.

Le pacte d'actionnaires est par conséquent reconduit à partir du 1^{er} janvier 2021, pour une première période de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2021.

¹ FSI Equation est entièrement détenue par l'État – Cf. document AMF n°2016C1953 du 2 septembre 2016